

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 7 JUIN 2016

Consultation publique :

À 18h30 s'est tenue une consultation publique à la salle du centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, portant sur le projet suivant, à savoir :

- Projet de règlement numéro 197-04-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage spécifique « Établissement d'entretien et réparation de machinerie lourde » sous la classe d'usage C6 (commerce automobile) dans la zone agricole A-136.

Madame la Mairesse, Catherine Trickey, appuyée par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable expliquent les projets de Règlements et répondent aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 18h50

Huit (8) personnes et étaient présentes.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 7 JUIN 2016

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 7 juin 2016, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents, messieurs les conseillers :

Siège numéro 2 : Kevin Bush
Siège numéro 3 : Louis Quevillon
Siège numéro 4 : Michel Brisson
Siège numéro 5 : Gilles Galarneau
Siège numéro 6 : Martin Charron

Est absent :

Siège numéro 1 : Yvan Caron

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, madame Catherine Trickey.

Sont également présents :

Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier; et
Madame Line Milo, assistante greffière.

MOMENT DE RÉFLEXION

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par Madame la Mairesse référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion

TIRAGE – DE 5 BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

2. Ouverture de la séance

3. Adoption de l'ordre du jour

Trente-deux personnes (32) étaient présentes dans la salle des délibérations

4. 1^e Période de questions

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016

6. Adoption de la liste de paiements et des chèques pour le mois de mai 2016

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER
DES RAPPORTS SUIVANTS :**

- Liste des paiements et des chèques pour en date du 3 juin 2016

**Chèques : 879 674,79 \$
Débits directs : 164 481,91 \$**

TOTAL : 1 044 156,70 \$

Chèques numéros : 16330 à 16570

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

**Valeur au cours du mois d'avril 2016 : 1 019 988,00 \$
Valeur au cours du mois d'avril 2015 : 694 310,00 \$
Valeur pour l'année 2016 : 5 843 714,00 \$**

- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 7 avril 2016
- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 5 mai 2016
- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 12 mai 2016
- Rapports mensuels du Service de sécurité incendie du 1^{er} au 30 avril 2016

**4 interventions
6 interventions (entraide)**

- Certificat du greffier : Registre des signatures des personnes habiles à voter pour le Règlement d'emprunt numéro 230-2016 pour la modernisation de l'éclairage routier sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, et décrétant des dépenses et un emprunt n'excédant pas 411 000 \$, à ces fins
- Dépôt - Assermentation de madame Catherine Trickey au poste de Mairesse
- Dépôt - Assermentation de monsieur Gilles Galarneau au poste de conseiller du district # 5
- Dépôt – États financiers se terminant le 31 décembre 2015

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

GESTION ET ADMINISTRATION

- G-1 Avis de motion – Adoption du Règlement numéro 003-05-2016 modifiant l'article 2B du Règlement numéro 003-01-2007 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation aux membres du Comité consultatif d'urbanisme
- G-2 Ratification des dépenses du conseiller, monsieur Michel Brisson – Frais de déplacement pour l'achat d'un Camion incendie
- G-3 Renouvellement – Entente de services aux sinistrés entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la Société canadienne de la Croix-Rouge – 2016-2019
- G-4 Approbation – Demande d'extension de l'offre d'achat par 9145-6509 Québec inc. – Lot 4 236 042
- G-5 Mandat programme informatique
- G-6 Avis de motion – Adoption du Règlement numéro XXX-2016 visant à établir un mode de financement du programme de réfection ou de remplacement de fosses septiques défectueuses
- G-7 Avis de motion – Adoption du Règlement numéro XXX-2016 ayant trait à la création d'une division des premiers répondants au sein du Service de la sécurité incendie
- G-8 Nomination de représentants du Conseil municipal, à titre de responsables du comité « COMMUNICATION »
- G-9 Nomination de représentants du Conseil municipal, à titre de responsables du Comité « SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE »
- G-10 Nomination de représentants du Conseil municipal, à titre de responsables du comité « SERVICE DES FINANCES »
- G-11 Nomination de représentants du Conseil municipal, à titre de responsables du Comité « SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS »
- G-12 Nomination de représentants du Conseil municipal, à titre de responsables du Comité « LOISIRS - CAMPING MUNICIPAL & MARINA »
- G-13 Nomination de représentants du Conseil municipal, à titre de responsables du Comité « PROJET OUTAOUAIS »
- G-14 Nomination de représentants du conseil municipal, à titre de responsables du Comité « ENTENTES AVEC LES GROUPES (QUAD) »

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G-15 Nomination de (2) représentants à titre de responsables du Comité « CIRCULATION / AFFICHAGE»
- G-16 Nomination d'un membre du Conseil municipal, à titre de représentant du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et d'un substitut
- G-17 Nomination d'un délégué principal et d'un délégué substitut à la Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes
- G-18 Nomination du remplaçant de la Ville à la Municipalité régionale de Comté (MRC) d'Argenteuil
- G-19 Nomination de délégués principaux et d'un délégué substitut de la Ville au conseil de la Régie d'Assainissement des Eaux Usées Brownsburg-Chatham / Lachute
- G-20 Nomination d'un représentant de la Ville au Centre de tri « Tricentris »
- G-21 Nomination d'un représentant et d'un représentant substitut du Conseil municipal, à titre de responsable du Comité «MADA » pour la MRC d'Argenteuil
- G-22 Nomination des maires suppléants pour la période du mois de juin 2016 au mois septembre 2017 inclusivement

COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

- RH-1 Promotion de l'agente des ressources humaines, communications et archives

LOISIRS & CULTURES & CAMPING / MARINA

- L-1 Support à l'événement entourant les célébrations du 180^e anniversaire de l'église Saint-Mungo's, les 23 et 24 juillet 2016
- L-2 Avis de motion – Adoption du Règlement numéro XXX-2016 abrogeant et remplaçant le règlement 170-17-2015 ayant trait à la tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour y revoir les opérations du camping & marina de la ville de Brownsburg-Chatham pour la saison 2017
- L-3 Autorisation – Signature d'une entente contractuelle entre la Ville de Brownsburg-Chatham et madame Kathleen Wilson
- L-4 Autorisation - Location d'un local à l'entreprise «Laprovidence canot/kayak » au camping municipal afin de faire la location de canot et kayak pour la saison estivale 2016

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- L-5 Adoption de la politique familiale et des aînés et du plan d'action pour la Ville de Brownsburg-Chatham

INCENDIE – SÉCURITÉ PUBLIQUE

- I-1 Adoption du Règlement numéro XXX-2016 décrétant et établissant les tarifs du centre de formation des pompiers du Service sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U-1 Adoption du second projet de règlement numéro 197-04-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage spécifique « Établissement d'entretien et réparation de machinerie lourde » sous la classe d'usage C6 (commerce automobile) dans la zone agricole A-136
- U-2 Adoption Règlement numéro 197-03-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre une superficie plus grande pour les remises implantées hors d'un périmètre d'urbanisation et de réviser les dispositions générales visant les bâtiments accessoires
- U-3 Avis de motion : Projet de règlement numéro 197-05-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de « Bureau et services reliés à la construction » dans la zone pôle local P1-501
- U-4 Adoption du projet de règlement numéro 197-05-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de « Bureau et services reliés à la construction » dans la zone pôle local P1-501
- U-5 Demande de dérogation mineure numéro DM-2016-01 – 8, chemin Campbell (Lot 5 790 630 du cadastre du Québec) – Marge de recul avant du bâtiment principal– Madame Jade Lafantaisie
- U-6 Demande de dérogation mineure numéro DM-2016-02 – 307, montée Byrne (Lot projeté 5 890 100 du cadastre du Québec) – Profondeur du lot – Ferme J.A. Lauzon Inc.
- U-7 Demande de dérogation mineure numéro DM-2016-03 – 259, montée Saint-Philippe (Lot projeté 5 864 179 du cadastre du Québec) – Largeur du lot – Monsieur Jean Lauzon

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- U-8 Recommandation : Discussion : Proposition au Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville / Volet 1 : Façade avant commerciale et mixte – Immeuble situé au 1705, route du Nord – Madame Vicky Séguin
- U-9 Recommandation : Réglementation encadrant les enseignes autoroutières
- U-10 Demande de dérogation mineure numéro DM-2016-04 – 174, chemin Dalesville Sud (Lot 4 677 426 du cadastre du Québec) – Superficie du garage détaché – Monsieur Robert James
- U-11 Recommandation : Demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à permettre l'usage de « bureau et services reliés à la construction » dans la zone pôle local Pl-501 – 599, route du Canton – Lot 4 423 437 du cadastre du Québec – Monsieur Philippe Lacelles
- U-12 Demande de PIIA numéro 2016-01 relative à une demande de certificat d'autorisation visant une nouvelle enseigne attachée – Propriété située au 251, rue des Érables (lots 4 236 337 et 4 236 831 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement numéro 201-2013) – Monsieur Scott Cameron
- U-13 Demande : Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville / Volet enseigne commerciale – Immeuble situé au 251, rue des Érables – Monsieur Scott Cameron – Acceptation de la proposition et attribution de l'aide financière
- U-14 Demande de PIIA numéro 2016-02 relative à une demande de permis de construction visant la construction d'une maison neuve sur le lot 4 236 262 du cadastre du Québec – Propriété située au 248, rue Mountain, dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement numéro 201-2013) – Monsieur Samuel Deslongchamps
- U-15 Demande de dérogation mineure numéro DM-2016-05 – Lot 4 423 531 du cadastre du Québec – Lot agricole situé sur la route du Canton – Superficie et largeur du lot – 842 8514 Canada Inc.
- U-16 Recommandation : Demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à ajouter une disposition encadrant les bâtiments accessoires en zones agricoles
- U-17 Demande de dérogation mineure numéro DM-2016-06 – 500, rue Saint-Patrick (Lot 4 236 305 du Cadastre du Québec) – Hauteur du garage attaché – Madame Mélanie Roussel

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U-18 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2015-00012 – Création des lots 5 590 071 à 5 590 073 du cadastre du Québec – Madame Ginette Morrissette Foucault
- U-19 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2016-00008 – Création des lots 5 902 401 et 5 902 402 du cadastre du Québec – Monsieur Gilbert Raymond
- U-20 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de construction numéro 2016-00096 – Lot 4 235 392 du cadastre du Québec en territoire rénové – Monsieur Philippe Renaud
- U-21 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2016-00005 – Création des lots 5 890 630 et 5 890 631 du cadastre du Québec – Fabrique Saint-Louis-de-France

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

- TP-1 Demande de subvention au « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal » pour l'année 2016-2017
- TP-2 Autorisation d'achat d'un afficheur de vitesse payable à même le surplus de la Ville
- TP-3 Adoption d'une politique pour permettre le tournage de film sur le réseau municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham
- TP-4 Berne stabilisatrice – Digue secondaire du Lac Crooks X2111375 – Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC et Centre d'expertise hydrique du Québec en prévision de travaux
- TP-5 Résultats d'ouverture de soumissions pour la collecte et le transport des matières résiduelles
- TP-6 Résultats d'ouverture de soumissions – Implantation d'un réseau de fibres optiques reliant l'Hôtel de Ville et les ateliers municipaux – Octroi de contrat
- TP-7 Résultats d'ouverture de soumissions pour l'achat ou la location d'une camionnette pour le service des travaux publics

8. *Correspondance*

9. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

10. *Varia*

11. *2^e période de questions*

12. *Levée de la séance*

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

**TIRAGE DE CINQ (5) BARILS RÉCUPÉRATEURS
D'EAU DE PLUIE**

Les gagnants sont :

Monsieur Guy L'Heureux
Madame Murielle Gagné
Madame Heather Bates
Madame Manon Cadieux
Madame Marilyn Lemay

16-06-179 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel proposé.

Adoptée à l'unanimité

1^e PÉRIODE DE QUESTIONS

19h15 période des questions est ouverte.

De à 19h15 à 19h30 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, leur répond.

Monsieur Kevin Bush, conseiller municipal s'absente de la salle des délibérations momentanément.

16-06-180 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2016 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

16-06-181

ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PAIEMENTS POUR LE MOIS DE MAI 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois de mai 2016, en date du 3 juin 2016, au montant de 1 044 156,70 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DES RAPPORTS SUIVANTS :

- Liste des paiements et des chèques pour en date du 3 juin 2016

Chèques : 879 674,79 \$
Débets directs : 164 481,91 \$

TOTAL : 1 044 156,70 \$

Chèques numéros : 16330 à 16570

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois d'avril 2016 : 1 019 988,00 \$
Valeur au cours du mois d'avril 2015 : 694 310,00 \$
Valeur pour l'année 2016 : 5 843 714,00 \$

- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 7 avril 2016
- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 5 mai 2016
- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 12 mai 2016
- Rapports mensuels du Service de sécurité incendie du 1^{er} au 30 avril 2016

4 interventions
6 interventions (entraide)

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Certificat du greffier : Registre des signatures des personnes habiles à voter pour le Règlement d'emprunt numéro 230-2016 pour la modernisation de l'éclairage routier sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, et décrétant des dépenses et un emprunt n'excédant pas 411 000 \$, à ces fins
- Dépôt - Assermentation de madame Catherine Trickey au poste de Mairesse
- Dépôt - Assermentation de monsieur Gilles Galarneau au poste de conseiller du district # 5
- Dépôt – États financiers se terminant le 31 décembre 2015

Dépôt et présentation des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 sont déposés tels qu'annoncés dans l'avis publié selon la loi.

Madame Nathalie Derouin, trésorière de la Ville de Brownsburg-Chatham fait une présentation sommaire des états financiers consolidés de la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015.

Monsieur Kevin Bush, conseiller municipal reprend son siège à la salle des délibérations.

GESTION ET ADMINISTRATION

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉS QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN CHARRON ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 003-05-2016 MODIFIANT L'ARTICLE 2B DU RÈGLEMENT NUMÉRO 003-01-2007 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

16-06-182

RATIFICATION DES DÉPENSES DU CONSEILLER, MONSIEUR MICHEL BRISSON – FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR L'ACHAT D'UN CAMION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 16-04-147 le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorisait le Directeur du Service de la sécurité incendie à procéder, à l'achat d'un camion pompe incendie avec une échelle de 75 pieds.

CONSIDÉRANT QUE ce marché n'est pratiquement actif qu'aux États-Unis;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Brisson, conseiller municipal a accompagné le Directeur du Service de la sécurité incendie pour procéder à l'achat dudit camion, à Halifax.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Brisson, conseiller municipal a dûment déposé toutes les pièces justificatives reliées audit déplacement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le remboursement des frais de déplacement ainsi que les autres dépenses connexes reliées audit déplacement.

QUE la trésorière, madame Nathalie Derouin soit et est autorisée à payer les frais des dépenses du conseiller, monsieur Michel Brisson, au montant de 403,32 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine le paiement des frais encourus, à même les postes budgétaires (02-110-00-310 et 02-110-00-311).

Adoptée à l'unanimité

16-06-183

RENOUVELLEMENT – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS ENTRE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – 2016-2019

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-08-260 laquelle autorisait la signature d'une entente de contribution annuelle d'une durée de trois (3) ans pour les Services aux sinistrés - Entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la Société canadienne de la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler ladite entente, et ce, pour une période de trois (3) ans pour les Services aux sinistrés – entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la Société canadienne de la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT QU'afin que la Croix-Rouge puisse prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter des responsabilités visées par la présente entente et de participer à l'établissement d'une culture de sécurité civile au Québec, la Ville doit verser une contribution financière annuelle, au montant de 1 160,48\$, incluant toutes les taxes applicables, et ce, pour une durée de trois (3) ans, à savoir :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

2016-2017 : 0,16 \$ per capita / 1 160,48 \$
2017-2018 : 0,16 \$ per capita / 1 160,48 \$
2018-2019 : 0,16 \$ per capita / 1 160,48 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Ville ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant ainsi que de ses recommandations;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une contribution financière, au montant de 1 160,48 \$, incluant toutes les taxes applicables, à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour la période 2016-2017.

QUE ladite contribution financière soit amputée à même le poste budgétaire (02-230-00-458).

Adoptée à l'unanimité

16-06-184

**APPROBATION – DEMANDE D'EXTENSION DE
L'OFFRE D'ACHAT PAR 9145-6509 QUÉBEC INC. – LOT
4 236 042**

CONSIDÉRANT le contrat notarié signé, le 3 juillet 2014 entre la Ville et la compagnie 9145 – 6509 Québec Inc. concernant l'achat du lot 4 236 042 situé au coin de la route 327 et de la rue Principale;

CONSIDÉRANT l'article 3, des conditions spéciales du contrat permettant à l'acquéreur de demander une année additionnelle supplémentaire afin d'entreprendre la construction d'une bâtisse sur ledit lot 4 236 042;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur a déposé cette demande le 28 mars 2016 en respectant les délais de rigueur au contrat à ce chapitre;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de cette demande et semblent en accord pour accorder cette option d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 3 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde une année d'option à l'acquéreur, la compagnie 9145 – 6509 Québec Inc. tout en lui signifiant qu'il n'y aura aucune autre prolongation au-delà du 3 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité

16-06-185

MANDAT PROGRAMME INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux de moderniser certains programmes informatiques afin d'améliorer la gestion documentaire, la gestion des réunions et autres de gestion des opérations administratives de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une présentation a été faite par la compagnie « ISO VISION » auprès du directeur général et du maire suppléant, monsieur Martin Charron;

CONSIDÉRANT QUE les modules informatiques présentés sont beaucoup plus dynamiques et la fine pointe de la programmation dans les domaines de la gestion documentaire et autres secteurs d'administrations des activités municipales;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la direction générale pour investiguer et comparer les produits offerts par différentes compagnies en la matière;

QU'un rapport soit effectué à cet effet, incluant les coûts relatifs à l'acquisition de tels programmes.

QUE s'il y a lieu, l'acquisition d'un ou plusieurs programmes, la somme allouée soit d'une enveloppe budgétaire maximale de 24 900 \$, incluant toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN CHARRON ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE DU RÈGLEMENT NUMÉRO XXX-2016 VISANT À ÉTABLIR UN MODE DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉFECTION OU DE REMPLACEMENT DE FOSSES SEPTIQUES DÉFECTUEUSES

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL BRISSON ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO XXX-2016 AYANT TRAIT À LA CRÉATION D'UNE DIVISION DES PREMIERS RÉPONDANTS AU SEIN DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

16-06-186

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL, À TITRE DE RESPONSABLES DU COMITÉ « COMMUNICATION »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, de nommer des membres du Conseil municipal au Comité « Communication »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme, messieurs les conseillers Martin Charron et Gilles Galarneau, à titre de membres pour siéger au **Comité – Communication.**

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 15-12-408.

Adoptée à l'unanimité

16-06-187

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL, À TITRE DE RESPONSABLES DU COMITÉ « SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, de nommer trois (3) membres du Conseil municipal au Comité « Service de de la Sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- Les conseillers Yvan Caron, Michel Brisson et Kevin Bush, à titre de membres pour siéger au Comité ***Service de la Sécurité incendie***.

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 15-12-409.

Adoptée à l'unanimité

16-06-188

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL, À TITRE DE RESPONSABLES DU COMITÉ « SERVICE DES FINANCES »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, de nommer deux (2) membres du Conseil municipal au Comité « Service des Finances»;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme, madame la Mairesse Catherine Trickey et le conseiller monsieur Louis Quevillon, à titre de membres pour siéger au Comité – « ***SERVICE DES FINANCES*** ».

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 15-12-410.

Adoptée à l'unanimité

16-06-189

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL, À TITRE DE RESPONSABLES DU COMITÉ « SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, de nommer des membres du Conseil municipal au Comité « **Service des travaux publics**»;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme messieurs les conseillers Gilles Galarneau, Martin Charron et Yvan Caron, à titre de membres pour siéger au Comité « **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS** ».

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE la présente résolution remplace et abroge les résolutions numéros 15-12-411.

Adoptée à l'unanimité

16-06-190

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL, À TITRE DE RESPONSABLES DU COMITÉ « LOISIRS - CAMPING MUNICIPAL & MARINA »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, de nommer des membres du Conseil municipal au Comité « Loisirs - Camping municipal & Marina »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme, messieurs les conseillers Michel Brisson et Louis Quevillon, à titre de membres du Comité – « **LOISIRS - CAMPING MUNICIPAL & MARINA** ».

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 15-12-412.

Adoptée à l'unanimité

16-06-191

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL, À TITRE DE RESPONSABLES DU COMITÉ « PROJET OUTAOUAIS »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, de nommer des membres du Conseil municipal au Comité « **PROJET OUTAOUAIS** »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme, messieurs les conseillers Michel Brisson, Martin Charron, Gilles Galarneau, Louis Quevillon et Kevin Bush, à titre de membres pour siéger au Comité – « **PROJET OUTAOUAIS** »;

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 15-12-413.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-06-192

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL, À TITRE DE RESPONSABLES DU COMITÉ « ENTENTES AVEC LES GROUPES (QUAD) »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer des membres du Conseil municipal au Comité «**ENTENTES AVEC LES GROUPES (QUAD)**»;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme, messieurs les conseillers Michel Brisson et Kevin Bush, à titre de membres pour siéger au comité «**ENTENTES AVEC LES GROUPES (QUAD)**».

QUE monsieur David Toussaint soit nommé à titre de personne ressource au sein dudit comité.

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution numéro15-12-414.

Adoptée à l'unanimité

16-06-193

NOMINATION DE (2) REPRÉSENTANTS À TITRE DE RESPONSABLES DU COMITÉ « CIRCULATION / AFFICHAGE »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer deux (2) représentants, à titre de responsable du Comité «**CIRCULATION / AFFICHAGE**»;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme, messieurs Michel Brisson et Gilles Galarneau, municipal, à titre de membres pour siéger au Comité «**CIRCULATION / AFFICHAGE**».

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 14-06-216.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-06-194

NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL, À TITRE DE REPRÉSENTANT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) ET D'UN SUBSTITUT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, de nommer un membre du Conseil municipal au *Comité consultatif d'urbanisme* (CCU) ;

CONSIDÉRANT QU'il peut arriver que le membre représentant s'absente ou ne puisse assister à une séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme monsieur le conseiller Michel Brisson, à titre de membre pour siéger au *Comité consultatif d'urbanisme* (CCU), conformément au règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme le conseiller monsieur Kevin Bush, à titre de substitut pour siéger au *Comité consultatif d'urbanisme* (CCU) conformément au règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme.

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 15-12-416.

Adoptée à l'unanimité

16-06-195

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ PRINCIPAL ET D'UN DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL / DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un membre du Conseil municipal, à titre de délégué principal à la Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QU'il peut arriver que le délégué principal à la Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes (RIADM) s'absente ou ne puisse assister à une séance de la (RIADM) et qu'il est toujours important d'être représenté à cette table;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par *Aucun appuieur*:

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme :

- La Mairesse, madame Catherine Trickey, à titre de déléguée principale à la Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes; et
- Monsieur le conseiller Louis Quevillon à titre de délégué substitut à la déléguée principale, afin de lui permettre de remplacer la déléguée principale et d'assister aux diverses rencontres, le cas échéant.

QUE la présente résolution abroge les résolutions numéros 15-12-417 et 15-12-418.

Annulée

16-06-196

NOMINATION DU REMPLAÇANT DE LA VILLE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT QU'il peut arriver que la Mairesse, madame Catherine Trickey, représentante de la Municipalité régionale de comté (MRC) s'absente ou ne puisse assister à une séance de la (MRC) et qu'il est toujours important d'être représenté à cette table;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de nommer un remplaçant à la représentante, afin de lui permettre de remplacer cette dernière et d'assister aux diverses rencontres, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme :

- Le conseiller Louis Quevillon, à titre de remplaçant à la représentante, à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil.

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 15-12-420.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-06-197

**NOMINATION DE DÉLÉGUÉS PRINCIPAUX ET D'UN
DÉLÉGUÉ SUBSTITUT DE LA VILLE AU CONSEIL DE
LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
BROWNSBURG-CHATHAM / LACHUTE**

CONSIDÉRANT QUE le *ministre des Affaires municipales* de l'époque, Monsieur Rémy Trudel, a approuvé, le 23 décembre 1996, l'entente concernant la Régie Intermunicipale relative à l'assainissement des eaux usées entre la municipalité du Canton de Chatham et la Ville de Lachute;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 2.3 de l'entente, les municipalités, parties à l'entente, doivent nommer deux (2) délégués principaux ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme madame la Mairesse Catherine Trickey et le conseiller monsieur Gilles Galarneau, à titre de délégués principaux pour le Conseil de la *Régie d'Assainissement des eaux usées Brownsburg-Chatham / Lachute*.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme monsieur le conseiller Michel Brisson, à titre de délégué substitut pour le Conseil de la *Régie d'Assainissement des eaux usées Brownsburg-Chatham / Lachute*.

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 15-12-421.

Adoptée à l'unanimité

16-06-198

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU
CENTRE DE TRI « TRICENTRIS »**

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Brownsburg-Chatham de poursuivre les démarches amorcées afin de s'assurer d'une intervention efficace en matière de gestion intégrée des déchets, notamment la collecte sélective, de tri et de mise en marché des matières recyclables;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Brownsburg-Chatham dans le centre de tri « Tricentris »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme la Mairesse, madame Catherine Trickey, à titre de représentante de la Ville de Brownsburg-Chatham auprès de la corporation Centre de tri « Tricentris ».

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 15-12-422.

Adoptée à l'unanimité

16-06-199

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN REPRÉSENTANT SUBSTITUT DU CONSEIL MUNICIPAL, À TITRE DE RESPONSABLE DU COMITÉ «MADA» POUR LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, de nommer un membre du Conseil municipal au Comité «**MADA**» de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme, monsieur le conseiller Yvan Caron, à titre de membre pour siéger au Comité – «**MADA**» de la MRC d'Argenteuil;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme, monsieur le conseiller Gilles Galarneau, à titre de membre substitut pour siéger au Comité – «**MADA**» de la MRC d'Argenteuil;

QUE la présente résolution modifie la résolution numéro 15-12-415 concernant le nom du représentant du Conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

16-06-200

NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR LA PÉRIODE DU MOIS DE JUIN 2016 AU MOIS SEPTEMBRE 2017 INCLUSIVEMENT

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal doit désigner, un membre du Conseil municipal comme maire suppléant;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur les cités et villes* le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge. Lorsque cet empêchement résulte d'une incapacité provisoire prononcée en vertu de l'article 312.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2), le maire suppléant possède et exerce, malgré le quatrième alinéa de l'article 53 et toute disposition législative inconciliable contenue dans la charte d'une municipalité régie en partie par la Loi sur les cités et villes.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal nomme le conseiller monsieur Martin Charron, à titre de Maire suppléant pour les mois de juin et juillet 2016 inclusivement.

QUE le Conseil municipal nomme le conseiller monsieur Louis Quevillon, à titre de Maire suppléant pour les mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 2016.

QUE le Conseil municipal nomme le conseiller monsieur Gilles Galarneau, à titre de Maire suppléant pour les mois de janvier, février et mars 2017 inclusivement.

QUE le Conseil municipal nomme le conseiller monsieur Kevin Bush, à titre de Maire suppléant pour les mois d'avril, mai et juin 2017 inclusivement.

QUE le Conseil municipal nomme le conseiller monsieur Yvan Caron, à titre de Maire suppléant pour les mois de juillet, août et septembre 2017 inclusivement.

QUE le Conseil municipal autorise les maires suppléants, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents administratifs ainsi que les effets bancaires nécessaires reliés au bon fonctionnement de la Ville.

QUE la présente résolution remplace et abroge les résolutions numéros 15-12-424 et 15-12-425.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

16-06-201

PROMOTION DE L'AGENTE DES RESSOURCES HUMAINES, COMMUNICATIONS ET ARCHIVES

CONSIDÉRANT QUE madame Lisa Cameron, agente des archives, des communications et des ressources humaines a occupé divers postes depuis son embauche en juillet 2007;

CONSIDÉRANT QUE madame Cameron a démontré durant toutes ces années son dévouement et sa compétence à ces divers postes et dans le poste qu'elle occupe actuellement;

CONSIDÉRANT QU'elle joue un rôle important dans la reconnaissance et la mobilisation des employés;

CONSIDÉRANT QU'elle assume seule la responsabilité de trois services; archives, communication et ressources humaines;

CONSIDÉRANT QU'elle est très active et responsable sur divers projets;

CONSIDÉRANT son dévouement et sa loyauté à l'organisation;

CONSIDÉRANT QU'elle a la confiance et le respect de tous les employés et qu'elle assume avec compétence ses rôles de gestion des ressources humaines, des communications et archives;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme madame Lisa Cameron, Gestionnaire principale des Services administratifs (archives, communications et ressources humaines).

QUE son salaire soit augmenté de 5 %.

QUE le nouvel organigramme de la Ville de Brownsburg-Chatham soit adopté, en ce sens.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

LOISIRS & CULTURE & CAMPING / MARINA

16-06-202

**SUPPORT À L'ÉVÉNEMENT ENTOURANT LES
CÉLÉBRATIONS DU 180^E ANNIVERSAIRE DE L'ÉGLISE
SAINT-MUNGO'S, LES 23 ET 24 JUILLET 2016**

CONSIDÉRANT la demande de support de Kathleen Wilson et Thérèse Lacombe, membres du comité organisateur des festivités du 180^e anniversaire de l'église Saint-Mungo's;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite supporter l'organisation de l'événement entourant le 180^e anniversaire de l'Église Saint-Mungo's, en raison de son importance historique dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'aide servira uniquement au bon déroulement de l'événement des 23 et 24 juillet 2016 prochain, et ne sera pas récurrente;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service loisirs et culture à supporter de façon technique, et jusqu'à un maximum de 2000 \$ de dépenses taxes incluses, l'organisation du 180^e anniversaire de l'église Saint-Mungo's, les 23 et 24 juillet 2016.

QUE les sommes requises soient imputées au poste budgétaire « Contributions organismes – subventions et dons » numéro 02-701-00-959, pour un maximum de 2000 \$, incluant toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

**AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL
MUNICIPAL, MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL
BRISSON ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE
RÈGLEMENT NUMÉRO XXX-2016 ABROGEANT ET
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 170-17-2015 AYANT
TRAIT À LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS,
SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA
VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT
POUR Y REVOIR LES OPÉRATIONS DU CAMPING &
MARINA DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM
POUR LA SAISON 2017**

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-06-203

AUTORISATION – SIGNATURE D’UNE ENTENTE CONTRACTUELLE ENTRE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET MADAME KATHLEEN WILSON

CONSIDÉRANT l’adoption de la résolution 14-04-111 reconnaissant le travail effectué par madame Kathleen Wilson pour la cueillette et la conservation inestimable de plus de 10 000 photographies sur les fondateurs et pionniers de notre communauté, sur les moulins, églises, établissements commerciaux, écoles, ponts, exploitations agricoles, et cetera, constituant une partie du patrimoine historique de Brownsburg et de Chatham;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de préserver, conserver et mettre en valeur ces documents sur l’histoire de notre communauté et les mettre à la disposition des générations futures;

CONSIDÉRANT QUE le travail effectué par Madame Wilson demande énormément d’investissement en temps et également en ressources financières;

CONSIDÉRANT l’intérêt de Madame Wilson d’écrire un livre sur l’histoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT l’intérêt de la Ville de Brownsburg-Chatham de pouvoir mettre ce livre, à la disposition de tous les citoyens et ainsi permettre la transmission des connaissances historiques de notre communauté;

CONSIDÉRANT les coûts engendrés par la production d’un tel ouvrage;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la signature d’une entente contractuelle avec madame Kathleen Wilson, laquelle permettra de récupérer et préserver l’ensemble des recherches de Madame Wilson, mais également la production d’un livre par celle-ci, en compensant les coûts qui lui sont associés.

QUE le Conseil municipal autorise un montant maximal de 10 000 \$, incluant toutes les taxes applicables pour la réalisation de ce projet, auxquels des livrables à la satisfaction de la Ville de Brownsburg-Chatham seront associés au versement de cette aide financière.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE les fonds de 10 000 \$ seront imputés au poste budgétaire numéro 02-701-00-959 « *Contributions organismes – subventions et dons* ».

Adoptée à l'unanimité

16-06-204

AUTORISATION - LOCATION D'UN LOCAL À L'ENTREPRISE «LAPROVIDENCE CANOT/KAYAK» AU CAMPING MUNICIPAL AFIN DE FAIRE LA LOCATION DE CANOT ET KAYAK POUR LA SAISON ESTIVALE 2016

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'entreprise « Laprovidence canot/kayak » de louer un emplacement dans le « bloc plage » du camping municipal pour les mois de juin, juillet, août et septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite offrir un service de location de canot et de kayak aux usagers du Camping municipal;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du local est de 90 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QUE les visiteurs désirant profiter de ce service devront payer les frais d'accès au Camping municipal.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le Conseil municipal autorise la location d'un local de 90 pieds carrés dans le « bloc plage » du Camping municipal pour un montant de 100 \$, par mois à l'entreprise « Laprovidence canot/kayak » pour les mois de juin, juillet, août et septembre 2016.

QUE l'entreprise « Laprovidence canot/kayak » devra fournir une preuve d'assurance couvrant ses opérations, la Ville de Brownsburg-Chatham étant inscrite comme co-assurée.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham peut mettre fin à cette entente en tout temps, avec un avis écrit de deux semaines, si elle n'est pas entièrement satisfaite des services offerts par « Laprovidence canot/kayak ».

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham ne peut être tenue responsable en cas de bris, vol ou toute autre situation en lien avec le matériel étant la propriété de « Laprovidence canot/kayak ».

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

16-06-205

ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS ET DU PLAN D'ACTION POUR LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT QUE les actions 198 et 199 de la planification stratégique 2013-2017 de la MRC d'Argenteuil, intitulée « Ensemble, façonnons l'avenir », précise spécifiquement le souhait de la MRC de s'investir dans le programme « Municipalité Amie des Aînés » (MADA) et de se doter d'une politique familiale municipale (PFM);

CONSIDÉRANT QUE lors des séances ordinaires tenues le 8 mai 2013 et le 12 mars 2014, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté unanimement les résolutions numéro 13-05-205 et 14-03-102 visant à déposer auprès du *ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec* des demandes d'aides financières dans le cadre des programmes de soutien MADA et PFM;

CONSIDÉRANT QUE dans la lettre datée du 19 septembre 2013, les ministres, monsieur Réjean Hébert et madame Francine Charbonneau, informaient la MRC d'Argenteuil et la Ville de Brownsburg-Chatham que les demandes avaient été accueillies favorablement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham a adopté les résolutions numéro 14-03-78 et 14-06-222, visant à adhérer aux démarches régionales MADA et PFM;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham a adopté la résolution numéro 14-12-429, visant à nommer les citoyens siégeant sur le comité de pilotage local auprès du ou des élu(s) responsable(s);

CONSIDÉRANT QUE la démarche vise la réalisation d'un portrait du milieu et la rédaction d'une politique et de son plan d'action par le comité de pilotage, avec le support de l'équipe de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE la politique de la famille et des aînés de la MRC d'Argenteuil, adoptée le 13 avril 2016 (résolution numéro 16-04-172) a notamment pour objectif l'amélioration de la qualité de vie, l'harmonisation des interventions municipales et le développement du sentiment d'appartenance et de l'implication citoyenne;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la politique et de son plan d'action, la Ville de Brownsburg-Chatham bénéficiera d'une enveloppe budgétaire pour la mise en œuvre de celui-ci, financée par la MRC d'Argenteuil dans le cadre du Fonds de développement du territoire (volets famille et aîné) et par le projet « La sécurité des personnes aînées, c'est notre priorité » (volet aîné) de la défunte CRÉ des Laurentides;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la politique et de son plan d'action, la Ville de Brownsburg-Chatham pourra également bénéficier d'une enveloppe financière, offerte par Québec en Forme Argenteuil (volet famille);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte les fondements de la politique de la famille et des aînés et le plan d'action local en découlant.

Adoptée à l'unanimité

INCENDIE – SÉCURITÉ PUBLIQUE

16-06-206

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 231-2016 DÉCRÉTANT ET ÉTABLISSANT LES TARIFS DU CENTRE DE FORMATION DES POMPIERS DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE BROWNSBURG- CHATHAM

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités peuvent être financés au moyen de tarification;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir des tarifs pour les opérations du Centre de formation pour le Service sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Michel Brisson lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2015;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par la Mairesse, Catherine Trickey, l'objet du règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal décrète le présent Règlement numéro 231-2016 établissant les tarifs pour les opérations du Centre de formation pour le Service sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

TARIFS DE LOCATION POUR LE CENTRE DE FORMATION POMPIERS

	2016	2017
CENTRE DE FOMATION	650,00 \$	700,00 \$
LOCATION POMPIER 1 / MINISTÈRE	750,00 \$	800,00 \$
STATION DE FRAPPE F40	50,00 \$	50,00 \$
PORTE D'ENTRÉE PAR EFFRATION	75,00 \$	75,00 \$

TOUS LES TARIFS SONT CALCULÉS À LA JOURNÉE***

ARTICLE 3

Un intérêt et une pénalité, aux taux fixés par le règlement déterminant les taux de taxes et les compensations pour services municipaux pour l'exercice financier de l'année où s'applique la tarification seront ajoutés sur tous les soldes impayés.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion :
Adoption du règlement :
Affiché et publié :

Le 5 octobre 2015
Le 7 juin 2016

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-06-2017

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-04-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE SPÉCIFIQUE « ÉTABLISSEMENT D'ENTRETIEN ET RÉPARATION DE MACHINERIE LOURDE À DES FINS AGRICOLES OU FORESTIÈRES » SOUS LA CLASSE D'USAGE C6 (COMMERCE AUTOMOBILE) DANS LA ZONE AGRICOLE A-136

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 5 avril 2016;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 7 juin 2016 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la démarche d'amendement est initiée afin de permettre l'usage spécifique « Établissement d'entretien et de réparation de machinerie lourde à des fins agricoles ou forestières » sous la classe d'usage C6 (commerce automobile) dans la zone agricole A-136;

ATTENDU QUE cette propriété à vocation commerciale a fait l'objet de décisions antérieures délivrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin que des usages de commerce soient autorisés particulièrement sur le lot 4 422 453 du cadastre du Québec (identifié comme le lot 588-1 et une partie du lot 588 du cadastre du canton de Chatham);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, pour la zone agricole A-136 en abrogeant l'usage spécifiquement autorisé C206 « uniquement services techniques et de vente incluant réparation d'appareils divers en électricité » placé à la note (1) sous C2 Commerce artériel et en remplaçant celui-ci par une nouvelle note (1) qui sera placé sous la classe d'usage C6 Commerce automobile et qui se lira comme suit:

« (1) : C607 (uniquement établissement d'entretien et de réparation de machinerie lourde) ».

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 5 avril 2016
Adoption du projet : Le 5 avril 2016
Adoption du 2^e projet : Le 7 juin 2016
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

16-06-208

ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 197-03-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE UNE SUPERFICIE PLUS GRANDE POUR LES REMISES IMPLANTÉES HORS D'UN PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ET DE RÉVISER LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES VISANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à sa séance ordinaire du 1er mars 2016;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 5 avril 2016 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 5 avril 2016;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU QUE la démarche d'amendement est initiée afin de permettre une superficie plus grande pour les remises implantées hors d'un périmètre d'urbanisation; de même que de réviser les dispositions générales visant les bâtiments accessoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 4.2, à l'article 4.2.7, en abrogeant le paragraphe 4 pour le suivant et celui-ci se lira comme suit:

4.2.7 Remise

...

- « 4. La superficie maximale d'une remise est fixée à 18,60 mètres carrés pour celle implantée à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation et de 24 mètres carrés dans les autres cas; »

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 4.2, à l'article 4.2.1, en y ajoutant les paragraphes suivants à la suite du paragraphe 3 et ceux-ci se liront comme suit:

4.2.1 Normes générales

...

- « 4. Les matériaux de finition extérieure d'une construction accessoire reliée ou attachée au bâtiment principal doivent s'harmoniser avec ceux du bâtiment principal et les matériaux de finition extérieure doivent être d'une classe et qualité s'apparentant à ceux employés pour la construction du bâtiment principal;
5. Les matériaux de finition extérieure d'un bâtiment accessoire (remise et garage détaché) de 10 mètres carrés et plus qui doivent s'harmoniser avec ceux du bâtiment principal ;
6. La superficie maximale d'implantation de toutes les constructions accessoires implantées sur un terrain ne doit pas excéder vingt pour cent (20 %) de la superficie de la cour arrière de ce terrain. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 1^{er} mars 2016
Adoption du projet : Le 1^{er} mars 2016
Adoption du 2^e projet : Le 5 avril 2016
Adoption du règlement : Le 7 juin 2016
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

*Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham*

MOTION **AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉS QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN CHARRON ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-05-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE DE « BUREAUX ET SERVICES RELIÉS À LA CONSTRUCTION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS (ENTREPRENEURS, PLOMBIERS, ÉLECTRICIENS, PAYSAGEMENT, ETC.), INCLUANT LE STATIONNEMENT OU LE REMISAGE DE VÉHICULES COMMERCIAUX, DE VÉHICULES LOURDS, DE VÉHICULES OUTILS OU DE TOUT AUTRE VÉHICULES DE TRAVAIL OU DE SERVICE », POUR LES USAGES COMMERCIAUX DANS LA ZONE PÔLE LOCAL PL-501**

16-06-209 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-05-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE DE « BUREAUX ET SERVICES RELIÉS À LA CONSTRUCTION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS (ENTREPRENEURS, PLOMBIERS, ÉLECTRICIENS, PAYSAGEMENT, ETC.), INCLUANT LE STATIONNEMENT OU LE REMISAGE DE VÉHICULES COMMERCIAUX, DE VÉHICULES LOURDS, DE VÉHICULES OUTILS OU DE TOUT AUTRE VÉHICULES DE TRAVAIL OU DE SERVICE », POUR LES USAGES COMMERCIAUX DANS LA ZONE PÔLE LOCAL PL-501**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire le 7 juin 2016;

ATTENDU qu'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de permettre l'usage « Bureaux et services reliés à la construction et à l'entretien des bâtiments (entrepreneurs, plombiers, électriciens, paysagement, etc.), incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service », sous la classe d'usage Commerce artériel (C2) dans la zone pôle locale Pl-501.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, pour la zone pôle local PI-501, en ajoutant l'usage «Bureaux et services reliés à la construction et à l'entretien des bâtiments (entrepreneurs, plombiers, électriciens, paysagement, etc.), incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service» sous la classe d'usage Commerce artériel (C2) et en ajoutant une disposition particulière sous l'onglet « Usage(s) spécifiquement autorisé(s) » à la note (3) et se lisant comme suit :

« (3) : C209 ».

Le tout tel que montré à l'annexe « 1 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MAP, OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 7 juin 2016
Adoption du projet : Le 7 juin 2016
Adoption du 2^e projet :
Adoption du Règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

16-06-210

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2016-01 – 8, CHEMIN CAMPBELL (LOT 5 790 630 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – MARGE DE REcul AVANT DU BÂTIMENT PRINCIPAL– MADAME JADE LAFANTAISIE

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-01 présentée par madame Jade Lafantaisie pour le 8, chemin Campbell, lot 5 790 630 du cadastre du Québec, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser une marge de recul avant de 8 mètres pour le bâtiment principal au lieu d'avoir une marge de recul avant minimale de 12 mètres pour le bâtiment principal, tel que prescrit à la réglementation;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Certificat de localisation (et son plan) préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, dossier numéro 9 382, sous sa minute 3 967, en date du 14 mars 2016;
- Croquis de l'implantation projetée de la résidence préparé par le demandeur;
- Copie du permis de construction numéro 2012-00408 émis le 19 novembre 2012;

ATTENDU QUE lors de l'émission du permis de construction de la résidence neuve en novembre 2012, la réglementation applicable prescrit une marge de recul avant minimale de 12 mètres pour un bâtiment principal;

ATTENDU QU'à la réglementation de zonage en vigueur, à la grille des spécifications de la zone villégiature V-402, une marge de recul avant minimale de 12 mètres est prescrite pour un bâtiment principal;

ATTENDU QUE la nouvelle résidence a fait l'objet d'un permis de construction dont celui-ci a été émis en 2012;

ATTENDU QUE cette demande va permettre de régulariser la marge de recul avant du bâtiment principal et permet de rendre le titre de propriété conforme en lien avec l'implantation du bâtiment sur le lot;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, la demande est déposée de bonne foi;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-01 présentée par madame Jade Lafantaisie pour le 8, chemin Campbell, lot 5 790 630 du cadastre du Québec, à Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-01 présentée par Madame Jade Lafantaisie, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement au 8, chemin Campbell, lot 5 790 630 du cadastre du Québec, à Brownsburg-Chatham, autoriser une marge de recul avant minimale de 8 mètres pour le bâtiment principal au lieu d'avoir une marge de recul minimale de 12 mètres pour le bâtiment principal, tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

2016-02 – 307, MONTÉE BYRNE (LOT PROJETÉ 5 890 100 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – PROFONDEUR DU LOT – FERME J.A. LAUZON INC.

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2016-02 présentée par monsieur Jean Lauzon pour et au nom de la Ferme J.A. Lauzon Inc. pour la propriété du 307, montée Byrne, lot projeté 5 890 100 du cadastre du Québec à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un lot résidentiel projeté dans la zone agricole et situé dans un secteur riverain qui aura une profondeur de 55 mètres au lieu d'une profondeur minimale de 75 mètres, tel que prescrit pour tout nouveau lot non desservi situé dans un secteur riverain;

ATTENDU QUE le lot projeté est localisé dans la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE la superficie et la largeur du lot résidentiel seront conformes à la réglementation;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan d'opération cadastrale préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous sa minute 17 171, dossier numéro 10 435, en date du 15 mars 2016;
- Plan intitulé : Plan pour une demande à la CPTAQ préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous sa minute 17 093, dossier numéro 10 435, en date du 5 janvier 2016.
- Reconnaissance de droits émise par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 29 mars 2016, dossier numéro 384321, visant le lot rénové 4 423 712-P du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande permettra le découpage d'un lot résidentiel à même la terre agricole en respectant une superficie de 5 000 mètres carrés (un demi hectare), tel que prévu pour une maison implantée en zone agricole et ayant le privilège de détacher un lot à cet effet et ce, tel qu'encadré par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

ATTENDU QUE le découpage du nouveau lot résidentiel projeté est dicté par l'occupation résidentielle qui est effectuée en lien avec la maison et les bâtiments accessoires qui y sont rattachés sur la propriété;

ATTENDU QUE la maison a été construite vers 1840;

ATTENDU QUE cette demande va permettre de régulariser la profondeur du lot projeté;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, la demande est déposée de bonne foi;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2016-02 présentée par monsieur Jean Lauzon pour et au nom de la Ferme J.A. Lauzon Inc. pour la propriété du 307, montée Byrne, lot projeté 5 890 100 du cadastre du Québec à Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-02 présentée par monsieur Jean Lauzon pour et au nom de Ferme J.A. Lauzon Inc., visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 et du Règlement de lotissement numéro 198-2013 relativement au 307, montée Byrne, lot projeté 5 890 100 du cadastre du Québec, à Brownsburg-Chatham, autoriser un lot résidentiel projeté dans la zone agricole et situé dans un secteur riverain qui aura une profondeur de 55 mètres au lieu d'une profondeur minimale de 75 mètres, tel que prescrit pour tout nouveau lot non desservi situé dans un secteur riverain. Le lot projeté est localisé dans la zone agricole permanente. La superficie et la largeur du lot seront conformes à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

16-06-212

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2016-03 – 259, MONTÉE SAINT-PHILIPPE (LOT PROJETÉ 5 864 179 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – LARGEUR DU LOT – MONSIEUR JEAN LAUZON

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-03 présentée par monsieur Jean Lauzon pour la propriété du 259, montée Saint-Philippe, lot projeté 5 864 179 du cadastre du Québec à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un lot résidentiel projeté dans la zone agricole (et situé dans un secteur riverain) qui aura la largeur à la rue de 6 mètres au lieu d'avoir une largeur minimale de 45 mètres, tel que prescrit à la réglementation;

ATTENDU QUE la largeur du lot à la rue de 6 mètres étant le chemin d'accès menant à la résidence;

ATTENDU QUE le lot projeté est localisé dans la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE la superficie et la profondeur du lot résidentiel seront conformes à la réglementation;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Plan d'opération cadastrale préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous sa minute 17 127, dossier numéro 10 177, en date du 3 février 2016;
- Décision émise par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 28 janvier 2008, dossier numéro 352562, visant les lots 245-P et 247-P du cadastre du Canton de Chatham;

ATTENDU QUE cette demande permettra le découpage d'un lot résidentiel à même la terre agricole, tel que prévu pour une maison implantée en zone agricole et ayant le privilège de détacher un lot à cet effet et ce, tel qu'encadré par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

ATTENDU QUE la décision numéro 352562 émise le 28 janvier 2008 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec permet le découpage du lot sur une superficie exceptionnelle de 3,7791 hectares (37 791 mètres carrés) car elle reconnaît le caractère particulier à être conservé sur un même site (lot);

ATTENDU QUE le découpage du nouveau lot résidentiel projeté est dicté par l'occupation sur la propriété. Ainsi, la résidence est insérée dans un ensemble patrimonial datant d'avant 1836, avec un bâtiment construit « pièces sur pièces » et les clôtures de vieilles pierres. Le site comprend une superficie de 3, 7791 hectares;

ATTENDU QUE cette demande va permettre de régulariser la largeur à la rue du nouveau lot résidentiel;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, la demande est déposée de bonne foi;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-03 présentée par monsieur Jean Lauzon pour la propriété du 259, montée Saint-Philippe, lot projeté 5 864 179 du cadastre du Québec à Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-03

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

présentée par monsieur Jean Lauzon, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 et du Règlement de lotissement numéro 198-2013 relativement au 259, montée Saint-Philippe, lot projeté 5 864 179 du cadastre du Québec, à Brownsburg-Chatham, autoriser un lot résidentiel projeté dans la zone agricole (et situé dans un secteur riverain) qui aura une largeur à la rue de 6 mètres au lieu d'avoir une largeur minimale de 45 mètres, tel que prescrit à la réglementation. La largeur de 6 mètres étant le chemin d'accès menant à la résidence. Le lot projeté est localisé dans la zone agricole permanente. La superficie et la profondeur du lot résidentiel seront conformes à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

16-06-213

RECOMMANDATION : DISCUSSION : PROPOSITION AU PROGRAMME DE REVITALISATION DU PATRIMOINE COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL DU CENTRE-VILLE / VOLET 1 : FAÇADE AVANT COMMERCIALE ET MIXTE – IMMEUBLE SITUÉ AU 1705, ROUTE DU NORD – MADAME VICKY SÉGUIN

ATTENDU QUE le présent dossier est soumis aux membres du Comité consultatif d'urbanisme en pré-analyse pour le motif que la requérante souhaite que son immeuble puisse être considéré dans le Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

ATTENDU QUE l'immeuble visé est un bâtiment à vocation commerciale mixte (abritant un commerce et un logement à l'étage) situé au 1705, route du Nord;

ATTENDU QUE les travaux visés seraient la rénovation importante de la façade avant du bâtiment résidentiel;

ATTENDU QUE l'intervention sur le cadre bâti vise le Volet 1 sur les façades avant commerciales et mixtes du Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

ATTENDU QU'advenant que la requête puisse être éligible au programme d'aide financière visant la revitalisation de la façade avant de l'immeuble, une demande serait déposée en ce sens par la requérante à une séance ultérieure;

ATTENDU QUE les membres après avoir pris connaissance des motifs en viennent unanimement à la conclusion qu'ils ne donneront pas suite à la présente requête compte tenu que l'immeuble visé n'est pas dans le territoire défini du centre-ville et dans une zone assujettie au Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

ATTENDU QUE les membres trouvent légitime qu'une Ville doive prioriser des secteurs d'intervention pour un tel programme

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

d'intervention sur le cadre bâti et reconnaissent l'importance d'un tel programme et de même reconnaissent que les secteurs centraux, tel que le secteur d'application, sont souvent ceux priorités car ce sont eux qui sont liés à la vitalité des anciens secteurs.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande de refuser la demande de la requérante afin que son immeuble puisse être considéré dans le Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham refuse la demande compte tenu que l'immeuble visé n'est pas dans le territoire défini du centre-ville et dans une zone assujettie au programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville.

Adoptée à l'unanimité

16-06-214

RECOMMANDATION : RÉGLEMENTATION ENCADRANT LES ENSEIGNES AUTOROUTIÈRES

ATTENDU QUE suite à une demande de dérogation mineure visant une enseigne autoroutière sur le territoire et dont le traitement a été assuré par le Comité consultatif d'urbanisme et au Conseil municipal, il avait été convenu qu'une analyse comparative de la réglementation d'urbanisme serait effectuée sur le sujet auprès de plusieurs municipalités;

ATTENDU QU'un tableau comparatif et des extraits de réglementation visant les enseignes autoroutières de plusieurs municipalités ont été remis aux membres du comité pour réflexion et discussion;

ATTENDU QUE les membres après avoir pris connaissance de la réglementation en viennent unanimement à la conclusion qu'ils souhaitent encadrer les nouvelles enseignes autoroutières par démarche de demande de dérogation mineure qui permet d'édicter des conditions encadrant une nouvelle enseigne et en raison du nombre restreint d'interventions qu'il y aura à faire;

ATTENDU QUE le traitement d'une enseigne de cette nature permet de tenir du paysage et de son intégration et son harmonie dans le milieu d'insertion;

ATTENDU QUE pour ces motifs, il n'y a pas lieu, pour l'instant, de procéder à un amendement à la réglementation à cet effet;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'encadrer les nouvelles enseignes autoroutières par

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

démarche de demande de dérogation mineure qui permet d'édicter des conditions encadrant une nouvelle enseigne et en raison du nombre restreint d'interventions qu'il y aura à faire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise d'encadrer les nouvelles enseignes autoroutières par démarche de demande de dérogation mineure qui permet d'édicter des conditions encadrant une nouvelle enseigne et en raison du nombre restreint d'interventions qu'il y aura à faire. Et donc, qu'il n'y a pas lieu, pour l'instant, de procéder à un amendement à la réglementation à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

16-06-215

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2016-04 – 174, CHEMIN DALESVILLE SUD (LOT 4 677 426 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – SUPERFICIE DU GARAGE DÉTACHÉ – MONSIEUR ROBERT JAMES

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-04 présentée par Monsieur Robert James pour la propriété du 174, chemin Dalesville Sud (lot 4 677 426 du cadastre du Québec) à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser une superficie de 77,50 mètres carrés pour le garage détaché au lieu d'une superficie maximale de 75 mètres carrés, tel que prescrit à la réglementation;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan de construction du garage détaché;
- Photographies de la construction du garage;
- Copie du permis de construction numéro 2014-00365 émis le 19 novembre 2014;

ATTENDU QUE le garage détaché a fait l'objet d'un permis de construction émis en 2014 et que la superficie projetée du garage détaché était conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE la dalle a été implantée avec une superficie de 83,61 mètres carrés en raison de conserver tout le pourtour du garage propre et hors de l'humidité du sol;

ATTENDU QUE lors de la construction de la dalle de béton et la mise en place du plancher chauffant, il est survenu un déplacement des tuyaux et ainsi un mur du garage a dû être déplacé afin que les tuyaux soient bien à l'intérieur dudit garage détaché;

ATTENDU QUE le garage détaché, avec son revêtement extérieur posé, aura une superficie approximative de 76,50 mètres carrés;

ATTENDU QUE cette demande va permettre de régulariser la superficie du garage détaché et ainsi que le titre de propriété soit conforme;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE de l'avis du comité, la demande est déposée de bonne foi;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-04 présentée par Monsieur Robert James pour la propriété du 174, chemin Dalesville Sud (lot 4 677 426 du cadastre du Québec) à Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-04 présentée par monsieur Robert James, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété du 174, chemin Dalesville Sud (lot 4 677 426 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser une superficie de 77,50 mètres carrés pour le garage détaché au lieu d'une superficie maximale de 75 mètres carrés, tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

16-06-216

RECOMMANDATION : DEMANDE D'AMENDEMENT À LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE VISANT À PERMETTRE L'USAGE DE « BUREAU ET SERVICES RELIÉS À LA CONSTRUCTION » DANS LA ZONE PÔLE LOCAL PL-501 – 599, ROUTE DU CANTON – LOT 4 423 437 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR PHILIPPE LACELLES

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont analysé les faits et toutes les données suite à la démarche d'amendement initiée par le requérant;

ATTENDU QUE la requête d'amendement à la réglementation d'urbanisme vise à permettre l'usage de « bureau et services reliés à la construction » dans la zone pôle local PL-501 pour la propriété située au 599, route du Canton et ce, pour le lot 4 423 437 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le projet du requérant vise à permettre les activités de bureau et services reliés à la construction afin que soit autorisé un bureau et service de maçon dans le bâtiment à vocation commerciale située dans la zone pôle local PL-501;

ATTENDU QUE la réglementation en vigueur, pour la zone pôle local PL-501, permet spécifiquement l'usage de « bureau et

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

services d'excavateurs » sous la classe d'usage C2 Commerce artériel;

ATTENDU QUE l'usage visé est assimilable à l'usage déjà autorisé de « bureau et services d'excavateurs »;

ATTENDU QU'afin que l'usage souhaité puisse être exercé en conformité, une démarche d'amendement sera initiée afin que l'usage spécifique «bureau et services reliés à la construction » soit également permis sous la classe d'usage C2 Commerce artériel dans la zone pôle local Pl-501. Une note sera placée à la grille des spécifications de la zone visée relativement à l'usage spécifiquement autorisé;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la requête d'amendement à la réglementation d'urbanisme visant à permettre l'usage de « bureau et services reliés à la construction » dans la zone pôle local Pl-501 pour la propriété située au 599, route du Canton et ce, pour le lot 4 423 437 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à permettre l'usage spécifique de « bureau et services reliés à la construction » dans la zone pôle local Pl-501 et ainsi le Service de l'urbanisme et du développement initiera la démarche d'amendement à la réglementation de zonage en ce sens.

Adoptée à l'unanimité

16-06-217

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2016-01 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT UNE NOUVELLE ENSEIGNE ATTACHÉE – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 251, RUE DES ÉRABLES (LOTS 4 236 337 ET 4 236 831 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2013) – MONSIEUR SCOTT CAMERON

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2016-00099 visant à obtenir l'autorisation visant une nouvelle enseigne qui sera apposée sur le bâtiment commercial existant situé au 251, rue des Érables;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- L'installation d'une nouvelle enseigne apposée sur le bâtiment;

ATTENDU QUE le bâtiment commercial est situé dans la zone centre-ville Cv-708 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Dessin et détails techniques de l'enseigne préparés par Techno 3D, 1 feuillet, en date du 18 février 2016;
- Échantillon des matériaux et des couleurs retenus pour l'enseigne;
- Photographie de la façade actuelle du bâtiment.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ATTENDU QUE bien que le comité recommande favorablement le projet avec les dimensions, les matériaux et les couleurs déposés pour l'analyse, les membres formulent les recommandations suivantes et ce, de manière à rencontrer davantage les critères d'évaluation prévus pour ledit PIIA :

- Que le panneau de mousse de pvc utilisé comme fond de l'enseigne, soit utilisé sur le côté donnant l'apparence relief bois;
- Que la partie centrale de l'enseigne soit surélevée afin de donner du relief à celle-ci;
- Que le lettrage illustrant les lettres « SC » soit en plastique moulé profilé prismatique et que le lettrage illustrant «motosport» soit en acrylique 3/8 pouce d'épaisseur.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de PIIA numéro 2016-01 du requérant et en conséquence, autorise le Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre un certificat d'autorisation visant une nouvelle enseigne apposée sur le bâtiment commercial situé au 251, rue des Érables (les lots 4 236 337 et 4 236 831 du cadastre du Québec);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de PIIA numéro 2016-01 du requérant et en conséquence, autorise le Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre un certificat d'autorisation visant une nouvelle enseigne apposée sur le bâtiment commercial situé au 251, rue des Érables (les lots 4 236 337 et 4 236 831 du cadastre du Québec).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

QUE la demande de PIIA est assortie des recommandations suivantes :

- Que le panneau de mousse de pvc utilisé comme fond de l'enseigne, soit utilisé sur le côté donnant l'apparence relief bois;
- Que la partie centrale de l'enseigne soit surélevée afin de donner du relief à celle-ci;
- Que le lettrage illustrant les lettres « SC » soit en plastique moulé profilé prismatique et que le lettrage illustrant «motosport» soit en acrylique 3/8 pouce d'épaisseur.

Adoptée à l'unanimité

16-06-218

DEMANDE : PROGRAMME DE REVITALISATION DU PATRIMOINE COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL DU CENTRE-VILLE / VOLET ENSEIGNE COMMERCIALE – IMMEUBLE SITUÉ AU 251, RUE DES ÉRABLES – MONSIEUR SCOTT CAMERON – ACCEPTATION DE LA PROPOSITION ET ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le requérant a déposé une proposition relativement à une nouvelle enseigne qui sera apposée sur le bâtiment commercial, dans le cadre du Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

ATTENDU QUE le projet du requérant vise un immeuble commercial situé dans le périmètre du centre-ville défini pour l'application du programme d'aide financière dédié à la rénovation des façades commerciales et des bâtiments résidentiels existants en vue de l'amélioration du cadre bâti du centre-ville;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement numéro 220-2015 relatif au programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Installation d'une nouvelle enseigne apposée sur le bâtiment;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Dessins et détails techniques de l'enseigne préparés par Techno 3D en date du 18 février 2016;
- Échantillon des matériaux de l'enseigne;
- Photographie de la façade actuelle du bâtiment;
- Soumissions visant les travaux à être exécutés.

ATTENDU QUE les travaux effectués devront être similaires à ceux présentés sur le plan et détails techniques déposés au soutien de la présente demande;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE les travaux définis sont admissibles au volet 2 du programme visant les enseignes commerciales;

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 220-2015 relatif au Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

ATTENDU QUE l'attribution de l'aide financière pour ce projet est de 50 % de la valeur des travaux, soit un montant de 857,71 \$ (746 \$ plus les taxes applicables) pris à même la réserve financière créée pour le programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville sous le poste budgétaire prévue à cette fin.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter le projet du requérant visant un immeuble commercial situé dans le périmètre du centre-ville défini pour l'application du programme d'aide financière dédié à la rénovation des façades commerciales et des bâtiments résidentiels existants en vue de l'amélioration du cadre bâti du centre-ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QU'en tenant compte des considérations énumérées précédemment, le Conseil municipal accepte la demande du requérant et en conséquence autorise le Service des finances à réserver un montant de 857,71 \$ qui sera pris à même la réserve financière créée pour le programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville sous le poste budgétaire prévue à cette fin.

QUE cette approbation est donnée dans le cadre du Règlement numéro 220-2015 relatif au programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**4 236 262 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PROPRIÉTÉ
SITUÉE AU 248, RUE MOUNTAIN, DANS LE CADRE DU
RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (RÈGLEMENT
NUMÉRO 201-2013) – MONSIEUR SAMUEL
DESLONGCHAMPS**

ATTENDU la demande de permis de construction numéro 2016-00131 visant à construire une nouvelle résidence unifamiliale d'un étage et demi située au 248, rue Mountain;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale de 1 étage et demi;
- La nouvelle résidence aura un gabarit, des volumes et une architecture rappelant les maisons ouvrières de ce secteur;
- Le revêtement extérieur sera un déclin de Canexel de couleur sable;
- Les fenêtres seront à guillotine ou apparence guillotine;
Cette construction est en fait la reconstruction d'une maison unifamiliale qui a été incendiée et celle-ci se fera sur les fondations existantes;

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone résidentielle R-607 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Document de présentation de projet (esquisses et élévations du bâtiment : 2 options d'aménagement sont proposées) préparé par le demandeur;
- Dépliant identifiant le type de canexel et la couleur retenue;
- Plan de localisation préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, dossier numéro 3406-A-5, en date du 11 juillet 2006;
- Photographie de la maison avant incendie;
- Photographies du secteur avoisinant.

ATTENDU QUE la proposition identifiée comme « Option 2 » est retenue car elle rencontre les objectifs et les critères du règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale avec un gabarit, des volumes et une pente de toit à deux versants dont la pente de toit donnant vers la rue, de même facture architecturale que les maisons ouvrières du secteur avoisinant.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de PIIA numéro 2016-02 identifiée comme « Option 2 » et en conséquence, autorise le

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre un permis de construction visant la construction d'une maison neuve sur le lot 4 236 262 du cadastre du Québec, propriété située au 248, rue Mountain sur le lot 4 236 262 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant identifiée « Option 2 » et en conséquence, autorise le Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre un permis de construction visant la construction d'une maison neuve sur le lot 4 236 262 du cadastre du Québec, propriété située au 248, rue Mountain sur le lot 4 236 262 du cadastre du Québec.

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

16-06-220

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2016-05 – LOT 4 423 531 DU CADASTRE DU QUÉBEC – LOT AGRICOLE SITUÉ SUR LA ROUTE DU CANTON – SUPERFICIE ET LARGEUR DU LOT –842 8514 CANADA INC.

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2016-05 présentée par monsieur Denis Levert pour et au nom de 842 8514 Canada Inc. pour le lot 4 423 531 du cadastre du Québec et situé sur la route du Canton à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à :

- autoriser un lot, situé en zone agricole, d'une superficie de 4 799,8 mètres carrés au lieu d'une superficie minimale de 5 000 mètres carrés, tel que prescrit à la réglementation;
- autoriser un lot ayant une largeur à la rue (frontage) de 127,01 mètres au lieu de 150 mètres, tel que prescrit à la réglementation pour tout nouveau lot en front de la route 148;

ATTENDU QUE le lot aura la profondeur prescrite à la réglementation pour tout nouveau lot dans un secteur riverain;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Certificat d'adjudication de la vente pour taxes du 14 avril 2015 et dont le requérant devient propriétaire;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Extrait de la matrice graphique montrant le lot 4 423 531 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure est motivée afin de régulariser la superficie et la largeur du lot visé, situé en zone agricole permanente, et ce, en vue que celui-ci puisse recevoir une maison unifamiliale;

ATTENDU QUE la réglementation en vigueur prescrit qu'un lot en zone agricole, pour recevoir une habitation unifamiliale, doit avoir une superficie minimale de 5 000 mètres carrés;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation sera déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) suite à l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, la demande est déposée de bonne foi;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2016-05 présentée par monsieur Denis Levert pour et au nom de 842 8514 Canada Inc. pour le lot 4 423 531 du cadastre du Québec et situé sur la route du Canton à Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-05 présentée par monsieur Denis Levert pour et au nom de 842 8514 Canada Inc., visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 et du Règlement de lotissement numéro 198-2013 relativement au lot 4 423 531 du cadastre du Québec, lot situé sur route du Canton, à Brownsburg-Chatham, portant sur les items suivants :

- autoriser un lot, situé en zone agricole, d'une superficie de 4 799,8 mètres carrés au lieu d'une superficie minimale de 5 000 mètres carrés, tel que prescrit à la réglementation;
- autoriser un lot ayant une largeur à la rue (frontage) de 127,01 mètres au lieu de 150 mètres, tel que prescrit à la réglementation pour tout nouveau lot en front de la route 148.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-06-221

RECOMMANDATION : DEMANDE D'AMENDEMENT À LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE VISANT À AJOUTER UNE DISPOSITION ENCADRANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES EN ZONES AGRICOLES

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont analysé les faits et toutes les données entourant la demande déposée.

ATTENDU QUE les membres trouvent que les dispositions de la réglementation, prohibant l'emploi ou l'utilisation de conteneurs comme bâtiment accessoire et/ou comme bâtiment principal, sont pertinentes et qu'elles doivent demeurer en application pour tout le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les membres trouvent fort intéressant le projet d'agriculture communautaire à vocation éducative et sociale pour la collectivité qui a été mis en place à l'initiative de la MRC d'Argenteuil, au printemps 2015, sur la terre agricole située sur la montée Robert;

ATTENDU QUE la vocation du jardin est louable et contribue à cultiver et récolter des fruits, légumes et fines herbes et ensuite les denrées sont distribuées à travers les organismes de sécurité alimentaires auprès des municipalités constituantes de la MRC;

ATTENDU QU'un conteneur maritime est utilisé pour le rangement et l'entreposage des objets et des équipements servant au jardin pour des raisons de sécurité;

ATTENDU QUE les membres après avoir pris connaissance des motifs en viennent unanimement à la conclusion qu'ils souhaitent que l'emploi d'un conteneur puisse être toléré, sur une base temporaire, pour la présente saison 2016, et qu'un bâtiment accessoire permanent soit implanté sur les lieux pour répondre aux besoins en rangement et entreposage par la suite et ce, tel que prescrit sur tout le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande de refuser la demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à ajouter une disposition encadrant les bâtiments accessoires en zones agricoles et en zones agro-forestières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham refuse de procéder à une demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à ajouter une disposition encadrant les bâtiments accessoires en zones agricoles et en zones agro-forestières.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-06-222

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2016-06 – 500, RUE SAINT-PATRICK (LOT 4 236 305 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – HAUTEUR DU GARAGE ATTACHÉ – MADAME MÉLANIE ROUSSEL

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-06 présentée par madame Mélanie Roussel pour la propriété située au 500, rue Saint-Patrick, lot 4 236 305 du cadastre du Québec, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un garage privé attenant au bâtiment principal dont la hauteur sera plus élevée que le bâtiment principal, tel que prescrit à la réglementation;

ATTENDU QUE la hauteur totale au faite du bâtiment principal existant est de 4,42 mètres (14 pieds 6 pouces) et la hauteur totale du garage attenant sera de 6,096 mètres (20 pieds);

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Esquisse et élévations montrant la résidence existante et le garage attenant projeté, préparés par Design G. Enr., 1 feuillet, en date du 10 mai 2016;
- Photographie du bâtiment résidentiel existant;
- Photographies du voisinage.

ATTENDU QUE la présente demande est motivée par le fait que la résidence a été construite avec une toiture ayant une très faible pente de toit (2/12) et que la requérante souhaitait que le garage attenant puisse avoir des murs latéraux plus élevés et une pente de toit plus accentuée que la résidence existante;

ATTENDU QUE la réglementation prescrit qu'un garage attenant ne peut avoir une hauteur plus élevée que le bâtiment principal;

ATTENDU QUE le secteur d'insertion est composé principalement de maisons un étage (type bungalow) avec une toiture à faible pente de toit;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, la demande devra être déposée conformément à la réglementation;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande de refuser la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-06 présentée par madame Mélanie Roussel pour la propriété située au 500, rue Saint-Patrick, lot 4 236 305 du cadastre du Québec, à Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham refuse la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-06 présentée par madame Mélanie Roussel, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement au 500, rue Saint-Patrick, lot 4 236 305 du cadastre du Québec, à Brownsburg-Chatham, autoriser un garage privé attenant au bâtiment principal dont la hauteur sera plus élevée que le bâtiment principal, tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

16-06-223

CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2015-00012 – CRÉATION DES LOTS 5 590 071 À 5 590 073 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MADAME GINETTE MORRISSETTE FOUCAULT

ATTENDU QUE madame Ginette Morrissette Foucault a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 590 071 et 5 590 072 du cadastre du Québec à partir du lot rénové 4 422 969 du cadastre du Québec (ancienne partie du lot 488-2). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 3739, minute 16 463, en date du 29 août 2014, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de trois (3) lots distincts. Le lot 5 590 073 représente le nouveau lot résidentiel où est implantée la résidence du 422, montée Stonefield et les lots 5 590 071 et 5 590 072 sont des lots destinés à la construction d'une résidence unifamiliale isolée qui aura front sur la route du Canton;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastre est rendu possible en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) et le Règlement de contrôle intérimaire de remplacement numéro 81-15 qui permet, entre autres, qu'une personne peut, sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), morceler un terrain un lot situé dans un îlot déstructuré à des fins de construction résidentielle. Le lot 4 422 969 se situe dans l'îlot déstructuré numéro 76043-04 sous le numéro de décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) numéro 377034;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable, madame Danielle Cyr;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu:

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 2 510,00 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

16-06-224

CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-00008 – CRÉATION DES LOTS 5 902 401 ET 5 902 402 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR GILBERT RAYMOND

ATTENDU QUE monsieur Gilbert Raymond a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2016-00008 afin de procéder à la création des lots 5 902 401 et 5 902 402 à partir du lot rénové 4 459 360 (parties des lots 360 et 1060 du cadastre du Canton de Chatham avant la rénovation cadastrale). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 7 310, minute 17 209, en date du 13 avril 2016, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts, soit le lot projeté 5 902 401 du cadastre du Québec sera rattaché au lot 4 423 504 (situé en zone agricole) sur lequel est implantée la résidence du 770, route des Outaouais et le lot 5 902 402 destiné à la construction d'une résidence unifamiliale qui sera située sur la route des Outaouais;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable, madame Danielle Cyr;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu:

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 2 456,51 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

16-06-225

CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2016-00096 – LOT 4 235 392 DU CADASTRE DU QUÉBEC EN TERRITOIRE RÉNOVÉ – MONSIEUR PHILIPPE RENAUD

ATTENDU QUE monsieur Philippe Renaud a déposé une demande de permis de construction numéro 2016-00096 visant une propriété sur le chemin du Ruisseau et destinée à la construction d'une résidence unifamiliale ;

ATTENDU QUE le terrain d'accueil de la nouvelle construction était formé des lots distincts 929-20 et 929-51 et de la partie du lot 929 du cadastre du Canton de Chatham et que, suite à la rénovation cadastrale, il en résulte que le lot est maintenant immatriculé 4 235 392 du cadastre du Québec, plan joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE, selon les termes du paragraphe 1 de l'article 2.6.1 du Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, une des conditions préalables à l'émission d'un permis de construction est le paiement de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels lorsque le terrain, pour lequel un permis de construction est émis, n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession (ancienne partie du 929), comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable, madame Danielle Cyr;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu:

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour la superficie assujettie à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels du lot 4 235 392 du cadastre du Québec. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 5 181,39 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Description des travaux » de la demande de permis de construction visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

16-06-226

CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-00005 – CRÉATION DES LOTS 5 890 630 ET 5 890 631 DU CADASTRE DU QUÉBEC – FABRIQUE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

ATTENDU QUE monsieur Peter McArthur, pour et au nom de la Fabrique St-Louis de France, a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2016-00005 afin de procéder à la création des lots 5 890 630 et 5 890 631 du cadastre du Québec à partir du lot rénové 4 235 594 du cadastre du Québec (anciennes parties du lot 762 et 762-1 du cadastre du Canton de Chatham). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, dossier numéro 10 397, sous sa minute 3 973, en date du 17 mars 2016, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création du lot distinct 5 890 631 qui formera désormais le nouveau terrain de la propriété de la Fabrique St-Louis de France sur lequel est localisé le cimetière et d'un lot résiduel non conforme, soit le lot 5 890 630, qui sera joint à la propriété du 57, chemin de la Carrière (lot 4 235 550) et au lot vacant adjacent (lot 4 235 517) appartenant tous deux à monsieur Peter McArthur, dans une opération cadastrale ultérieure.

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou espaces naturels, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable, madame Danielle Cyr;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 1 730,45 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

16-06-227

DEMANDE DE SUBVENTION AU « PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL » POUR L'ANNÉE 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du « *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* », le Député d'Argenteuil, monsieur Yves St-Denis, a reçu le budget alloué à la circonscription foncière d'Argenteuil, pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un budget discrétionnaire qui peut être octroyé à différentes municipalités pour les supporter dans l'exécution de leurs travaux routiers;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de subvention doivent viser des travaux d'amélioration ou de construction de routes municipales, de tout ouvrage destiné à améliorer la sécurité des usagers de la route telle que l'ajout de panneaux de signalisation, tel que le projet des bornes 9-1-1, projet à sa phase II pour les secteurs 2 et 3;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham fasse une proposition relativement au projet à présenter, à la priorité à accorder à l'intervention, à l'estimation totale du projet ainsi qu'au montant demandé pour leur exécution;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur René Tousignant, directeur général et greffier à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires pour être accessibles à la demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande une contribution financière pour le projet d'implantation des bornes 9-1-1, sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham afin d'améliorer la visibilité des numéros civiques de toutes les propriétés et ainsi d'assurer la sécurité des citoyens – Projet 2016-004 (21-322-00-001).

Adoptée à l'unanimité

16-06-228

AUTORISATION D'ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE PAYABLE À MÊME LE SURPLUS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'installation temporaire d'un afficheur de vitesse pédagogique à la hauteur d'une zone de 50 km/heure, située au 541, rue des Érables;

CONSIDÉRANT QUE cet afficheur de vitesse peut être déplacé aux besoins;

CONSIDÉRANT QUE l'afficheur de vitesse permet d'obtenir des statistiques de respect de la circulation routière sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

COINSIDÉRANT la soumission reçue de la part du fournisseur « Signalisation Kalitec inc. », au montant de 6 116,67 \$, incluant toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat d'un afficheur de vitesse selon la modèle essayé, auprès de « Signalisation Kalitec inc. », pour un montant total de 6 116,67 \$; incluant toutes les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payable à même le poste budgétaire numéro 02-355-00-649 de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général et greffier à effectuer des démarches afin d'analyser les coûts du marché pour des afficheurs de vitesses usagés.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-06-229

**ADOPTION D'UNE POLITIQUE POUR PERMETTRE LE
TOURNAGE DE FILM SUR LE RÉSEAU MUNICIPAL DE
LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT QU'annuellement, nous recevons quelques demandes de tournage de film sur le réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder de façon standardisée;

CONSIDÉRANT QU'une Politique rendrait l'application efficiente;

CONSIDÉRANT QUE cette Politique pourrait être accessible à partir du site internet et transmise auprès du Bureau du cinéma;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham adopte la Politique de demande d'autorisation de tournage sur le réseau routier municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

16-06-230

**BERME STABILISATRICE – DIGUE SECONDAIRE DU
LAC CROOKS X2111375 – DEMANDE DE CERTIFICAT
D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDELCC ET CENTRE
D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC EN PRÉVISION
DE TRAVAUX**

CONSIDÉRANT une évaluation de la sécurité de la digue secondaire du Lac Crooks faite en 2010, par la firme (AECOM), puis analysée par le (CEHQ), en 2014;

CONSIDÉRANT QUE les plans d'aménagement des correctifs pour la berme stabilisatrice ont été produits par la MRC d'Argenteuil, en mai 2016, pour être transmis auprès du (MDDELCC) et (CEHQ) pour approbation avant travaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont inscrits dans le Programme triennal d'immobilisation (PTI);

CONSIDÉRANT QUE des démarches auprès du (MDDELCC) sont nécessaires dans les procédures de demande de certificat d'autorisation en vertu de *l'article 22 de la LQE ainsi qu'en vertu de l'article 64, sur la, Sécurité des barrages;*

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE des frais sont requis pour procéder à une telle demande, de l'ordre de 569,00 \$ pour l'article 22 et de l'ordre de 1 099,00 \$ en lien avec l'article 64, dont un dépôt de 200,00 \$ exigé lors du dépôt de la demande, non remboursable, en lien avec l'article 58;

CONSIDÉRANT QU'avant de procéder aux travaux correctifs, les certificats d'autorisation doivent avoir été obtenus, en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les démarches de demande de certificat d'autorisation auprès du (MDDELCC) ainsi qu'au (CEHQ), afin de rendre possible le projet;

QUE le Conseil municipal autorise Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics et/ou Sébastien Simard, inspecteur en environnement et responsable des cours d'eau à présenter la demande pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE les frais reliés à ladite demande soient payables à même le poste budgétaire numéro 02-310-00-410.

Adoptée à l'unanimité

16-06-231

RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été lancé pour la gestion des matières résiduelles, soit les services de collecte et transport des matières résiduelles, tel que les déchets, le recyclage et le compost ainsi que l'intégration des Industries, Commerces et Institutions (ICI), tel que spécifié dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 afin de permettre l'atteinte des nouveaux objectifs;

CONSIDÉRANT l'intérêt de plusieurs entrepreneurs pour cet appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis doivent être le plus avantageux que possible pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes et que plusieurs clauses du contrat doivent être maintenues;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE tous les soumissionnaires se sont avérés conformes;

CONSIDÉRANT les résultats, toutes taxes incluses, à savoir :

Option/ Fournisseur	Transport Sanitaire Hayes	Services Matrec inc.	Transport RLS	RCI
A : 1 an	482 423,60\$	605 503,19\$	651 977,24\$	437 514,37\$
B : 2 ans	482 423,60\$	620 626,36\$	556 427,26\$	437 514,37\$
C : 3 ans	482 423,60\$	635 248,75\$	556 427,26\$	437 514,37\$

CONSIDÉRANT QUE le montant représentant l'inclusion des (ICI) représente 10% de la valeur du contrat, qui selon les besoins réels devront être ajustés et que les formats de conteneur ou le nombre de collectes se verront diminués;

CONSIDÉRANT QUE l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, ne représente qu'une augmentation de 9%, par rapport au prix payé sur le contrat existant, malgré l'augmentation des services demandés dans le devis afin de répondre aux objectifs du (PGMR) 2016-2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat de la gestion des matières résiduelles pour les services de collecte et transport de déchets, recyclage et compost auprès de l'entreprise « RCI » au montant annuel de 437 514,37 \$, incluant toutes les taxes applicables pour une période de trois (3) ans, à tarif fixe.

QUE ce mandat est CONDITIONNEL à la confirmation de l'entente de tarification du tonnage chez « Mironor » pour le compost.

QUE ce mandat est CONDITIONNEL à la confirmation de l'entente de tarification du tonnage chez le « Centre de Tri d'Argenteuil » pour les résidus ultimes à la tonne.

QUE ce mandat est CONDITIONNEL à la confirmation que les collectes d'intégration des (ICI) seront ajustées selon les besoins réels et modifiables au fil du mandat.

QUE ce mandat a pour date de prise d'effet, le 1^{er} septembre 2016.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE considérant qu'aucun rabais n'est accordé à la Ville pour une modification de journée de collecte, les jours de collecte pour les divers bacs seront tel que le calendrier distribué auprès de la population, à savoir :

- Mardi, collecte du compost (bac brun) ;
- Mercredi, collecte des déchets (bac vert) ;
- Vendredi, collecte du recyclage (bac bleu).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents nécessaires ainsi que les ententes à intervenir, à la prise en effet de ce mandat, s'il y a lieu.

QU'à la prise en effet dudit mandat, les sommes payables seront imputées, à même les postes budgétaires (02-450-00-329 – 02-451-00-466)

Monsieur Martin Charron demande le vote :

Pour :

Monsieur Louis Quevillon;
Monsieur Kevin Bush;
Monsieur Gilles Galarneau.

Contre :

Monsieur Martin Charron;
Monsieur Michel Brisson.

Adoptée à la majorité

Divulguant son intérêt potentiel dans le prochain point traité à l'ordre du jour, monsieur le conseiller Martin Charron s'abstient de participer aux délibérations du Conseil municipal et se retire de la salle des délibérations afin de ne pas influencer le vote sur la question, le cas échéant.

16-06-232

RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – IMPLANTATION D'UN RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES RELIANT L'HÔTEL DE VILLE ET LES ATELIERS MUNICIPAUX – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT un processus de soumissions par invitation auprès d'entreprises spécialisées dans le domaine d'implantation de réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT le désistement officiel d'une des entreprises sollicitées;

CONSIDÉRANT le résultat de la seule entreprise ayant présentée une offre, à savoir :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

« C3F Télécom »	
Ingénierie et construction d'un réseau	21 903,65 \$ taxes incluses
Coût annuel d'entretien pendant 15 ans	2 219,59 \$ / an taxes incluses
Frais de mise aux normes utilités publiques existantes (Bell et Hydro-Québec)	11 498,00 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de fibres optiques faisait partie du Programme triennal d'immobilisations depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le projet de fibres optiques permettrait l'implantation de la téléphonie IP aux ateliers municipaux et ainsi permettre le projet de numéro unique pour les appels citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le réseau de fibres optiques permettrait d'augmenter l'efficacité de la gestion des données de par la rapidité du transfert d'informations;

CONSIDÉRANT QUE le réseau de fibres optiques reflète des frais d'opération annuels similaires aux frais déjà payés actuellement auprès de l'entreprise de télécommunication qui dessert les Ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le Conseil municipal autorise le contrat de construction d'un réseau de fibres optiques reliant l'Hôtel de Ville et les Ateliers municipaux auprès de l'entreprise spécialisée « C3F Telecom », pour les montants présentés dans sa soumission :

« C3F Telecom »	
Ingénierie et construction d'un réseau	21 903,65 \$ taxes incluses
Coût annuel d'entretien pendant 15 ans	2 219,59 \$ / an taxes incluses
Frais de mise aux normes utilités publiques existantes (Bell et Hydro-Québec)	11 498,00 \$ taxes incluses

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

QUE le paiement des frais de construction, de mise aux normes initiales de ce projet, incluant les frais d'entretien de la première année soit payable à même le surplus de la Ville de Brownsburg-Chatham - (projet 2016-010) postes budgétaires (23-020-00-001) et (23-710-00-000).

Adoptée à l'unanimité

Une fois cette résolution adoptée, monsieur le conseiller Martin Charron reprend son siège à la table des délibérations.

16-06-233

RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS POUR L'ACHAT OU LA LOCATION D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'achat ou la location d'une camionnette pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel, et s'est avéré conforme;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse, la soumission reçue est plus dispendieuse que l'estimation préliminaire ainsi que les statistiques d'achat des dernières années pour le même véhicule;

CONSIDÉRANT les résultats de prix d'achat et/ou location, toutes taxes incluses, pour la camionnette; à savoir :

Boisvert Boucherville	
Achat	Location
Ford F-150 2016	Ford F-150 2016
45 670,37 \$	778,02 \$/mois – 60 mois
	Résiduel 9 134,47 \$

CONSIDÉRANT QUE l'achat de véhicules de type camionnette faisait partie du programme triennal d'immobilisation 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham rejette la soumission reçue pour le présent processus d'appel d'offres public.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QU'un nouveau processus soit entrepris dans quelques mois.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Louis Quevillon, conseiller municipal dépose un texte relatif à son opinion sur le point RH-1 – Promotion de l'agente des ressources humaines, communications et archives. Il demande à ce que son opinion soit annotée audit Procès-verbal, à savoir :

Il n'est pas d'accord avec l'adoption de cette résolution parce qu'il juge qu'il n'a pas reçu suffisamment d'informations et qu'il trouve que ce n'est pas la bonne période de l'année pour effectuer un changement dans l'organigramme.

Monsieur Martin Charron, conseiller municipal mentionne que dès demain matin, il se présentera à la Cour supérieure du Québec pour s'opposer à l'adoption du point TP.5 – Résultats d'ouverture des soumissions pour la collecte et le transport des matières résiduelles.

Madame Catherine Trickey, Mairesse procède à la lecture d'un communiqué en réponse à l'article du député d'Argenteuil, monsieur Yves St-Denis.

VARIA

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

De 8h40 à 9h15 des contribuables posent des questions sur différents dossiers et Madame la Mairesse, leur répond.

16-06-234

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 9h15 il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier